



Chepy, le 22 avril 2022

INFORMATION

Après délibération, les membres du syndicat fixent les tarifs à appliquer dès la prochaine facturation 2022 selon le tableau ci-dessous :

- eau 1^{ère} tranche : 1.25 € H.T.
- eau 2^e tranche : 1.20 € H.T.

Diamètre compteur	Location annuelle H.T.	1 ^{ère} tranche 1.25 €	2 ^e tranche 1.20 €
3 m3	9.00 €	0 - 120 m3	au-delà de 120 m3
5 m3	11.00 €	0 - 200 m3	au-delà de 200 m3
7 m3	13.00 €	0 - 250 m3	au-delà de 250 m3
10 m3	16.00 €	0 - 350 m3	au-delà de 350 m3
20 m3	19.00 €	0 - 400 m3	au-delà de 400 m3

Redevance sur les volumes : 0.09 € H.T. / m3

Redevance pollution domestique :

- MONCETZ -LONGEVAS : 0.22 € H.T. / m3
- ST-GERMAIN-LA-VILLE : 0.22 € H.T. / m3
- SARRY : 0.22 € H.T. / m3
- CHEPY : 0.22 € H.T. / m3
- VESIGNEUL-SUR-MARNE : 0.22 € H.T. / m3

Le Président,

J. ROUSSINET

Syndicat Intercommunal
de Distribution d'Eau Potable
du Mont LOUVET